

Val d'Oingt Maison Pichat : le maire va défendre en justice le projet

Les élus du conseil ont voté à l'unanimité la possibilité pour le maire, de défendre la commune en justice face aux recours contentieux déposés par l'association "Bien vivre".
Le Progrès - 23 juil. 2024 à 19:13 - Temps de lecture : 2 min

<https://c.leprogres.fr/politique/2024/07/23/maison-pichat-le-maire-va-defendre-en-justice-le-projet>



ors de la séance du conseil, Pascal Terrier au centre et Marie-France Rochard (association Bien vivre au Bois-d'Oingt) à l'arrière-droite dans l'assistance. Photo Muriel Dugas

Lors de la séance du conseil municipal du 16 juillet, Pascal Terrier a demandé aux élus de délibérer afin de lui donner la possibilité d'« tenter au nom de la commune des actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. » La raison ? Les deux requêtes enregistrées au greffe du Tribunal administratif de Villefranche-sur-Saône qui ont été déposées par Marie-France Rochard via l'association qu'elle préside "Bien vivre au Bois d'Oingt et en pays Beaujolais". Ces recours en contentieux concernent le projet de rénovation de la Maison Pichat. Le 1er recours avait été déposé en décembre 2023. La 2e requête sollicite cette fois l'annulation du permis de construire de la Maison Pichat. Les élus ont unanimement soutenu Pascal Terrier dans cette démarche en justice au nom de la commune. Un avocat a aussi été nommé. Des conséquences sur le financement du projet ? Mais cette judiciarisation du projet pourrait, selon le maire et son premier adjoint, avoir des conséquences sur le financement du projet. En effet, si Roland Chardon (1er adjoint)

et Pascal Terrier ont indiqué au Progrès, après la séance du conseil, que, malgré ce contexte juridique, le projet continuait à avancer, tous deux ont néanmoins fait part de leurs inquiétudes : « Le problème, c'est que vis-à-vis des subventions qu'on veut obtenir, je pense que le département, la région ou le préfet, vont commencer à se poser des questions », indiquait Roland Chardon en aparté.

Pour le moment, les financements du département et de la direction régionale des affaires culturelles semblent acquis. Des subventions restent à obtenir auprès de la région, de l'État et de l'Europe. De notre correspondante Muriel Dugas